



TRANSACTIONS AVEC UN LIEN DE DÉPENDANCE
(Années d'imposition 2006 et suivantes)

Raison sociale	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition		
		Année	Mois	Jour

Lorsque la totalité ou presque (90 % et plus) des biens d'une société ayant un lien de dépendance ont été reçus dans l'année d'imposition et que le paragraphe 85(1), 85(2) ou 142.7(3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale s'applique à la disposition d'un de ces biens, vous devez fournir les renseignements suivants :

	Raison sociale de la société cédante 100	Numéro d'entreprise de la société cédante 200	Date du transfert (AAAA/MM/JJ) 300
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			
21.			
22.			